

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **17 novembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absentes représentées : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE – J. HURTADO par M. IBARS - C. NEGRI-AZAIS par JC. ARAGON

Absents : M. GROSSO - S. BERBEZIER

6. Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réfection de la couverture de l'hôtel de ville (DETR 2018)

Les travaux de réfection de la couverture de l'hôtel de ville peuvent entrer dans le cadre d'une demande de subvention à l'État (subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2018)).

Les travaux visent à refaire l'entièreté des toitures de l'hôtel de ville qui comprend :

La mairie

Le logement de fonction (bureau des élus).

Les archives / Permanence

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN FINANCEMENT Réfection la couverture de l'hôtel de ville		
Financeurs	Pourcentage	Montant € HT
État DETR	80 %	109.200
Commune	20 %	27.300 €
	Coût du projet	136 500 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider le projet de réfection de la couverture de l'hôtel de ville,

D'approuver le plan de financement présenté,

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention,

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions complémentaires auprès d'autres organismes ou collectivités territoriales,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de la subvention pour les travaux de réfection de la couverture de l'hôtel de ville.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Valide le projet de réfection de la couverture de l'hôtel de ville,

Approuve le plan de financement présenté,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions complémentaires auprès d'autres organismes ou collectivités territoriales,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la demande de la subvention pour les travaux de réfection de la couverture de l'hôtel de ville.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

Par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Marc ROUVIER



[Handwritten signature]